FRAAP

réseaux et associations

artistes plasticiens

La FRAAP

une fédération

un réseau

des objectifs

des actions

des rencontres

des projets

des ambitions

un centre de ressources

cahiers

Portrait des associations d'artistes plasticiens, membres de la FRAAP

#2

www.fraap.org

Au 1er avril 2006, la FRAAP rassemble 178 membres qui ont à 97% le statut associatif, quelques-uns seulement étant constitués en collectif informel.
Opale a réalisé ce portrait, basé sur le fichier des 169 associations et collectifs adhérents en 2005 (pour la partie "répartition géographique") et sur une enquête à laquelle 95 associations et collectifs ont répondu dans le courant du premier semestre 2005.

Au sommaire du second cahier

Edito	3
1./ Portrait des associations d'artistes plasticiens membres de la FRAAP	4
Des associations et collectifs de la FRAAP dans 18 des 22 régions métropolitaines	4
Des associations jeunes	6
Une vie associative forte	7
Une logique d'action militante	7
L'un des premiers réseaux de diffusion	8
Les publics : 4500 visiteurs annuels par association	10
Un nombre très faible de salariés, majoritairement en contrats aidés	11
L'importance du bénévolat	13
Des budgets limités	14
Problèmes de pérennité et estimation des besoins financiers	17
Quatre "profils" pour appréhender l'hétérogénéité des membres de la FRAAP	18
Conclusion	22
2./ Opale, FRAAP, CNAR Culture, qui fait quoi?	23

Cahiers d'information de la FRAAP, Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens
Info, contact : tél. 01 40 03 08 89 — mail fraap@wanadoo.fr — www.fraap.org
Directeur de la publication : Antoine Perrot - Fédération des Réseaux et Associations des Artistes Plasticiens
C/o EPPGHV 211 avenue Jean Jaurès 75019 Paris
Maquette : Studio Livory / blivory@free.fr — Impression : Autographe / 75011 Paris

Edito

Lancée fin 2004 lors des rencontres inter-associatives de Lille, cette enquête, destinée à tirer le « portrait des associations et collectifs d'artistes plasticiens», a souvent provoqué une surprise auprès des quelques interlocuteurs qui en ont pris connaissance avant la synthèse finale que nous éditons aujourd'hui.

Surprise sur le nombre d'associations et de collectifs d'artistes ; surprise sur la diversité des activités menées par ces associations ; surprise sur l'écart entre le nombre d'artistes touchés directement par leurs activités et la faiblesse des moyens alloués; surprise sur l'engagement bénévole de tant d'artistes afin d'assurer une présence de l'art contemporain plus souple, plus proche, plus inventive…
Elle vient pour notre part confirmer et amplifier des données qu'intuitivement nous avancions à nos interlocuteurs. Les associations et collectifs d'artistes ne représentent pas une simple variable d'ajustement du secteur des arts plastiques : ils en sont un des acteurs essentiels entre le marché de l'art et l'institution, et souvent dans certaines régions et grandes villes, les premiers acteurs. Ils sont au cœur de la création et de la diffusion de l'art contemporain.

Dans la logique d'une professionnalisation accrue de l'ensemble du secteur des arts visuels, la FRAAP présente avec cette enquête un outil indispensable pour comprendre l'engagement des associations d'artistes, la qualité et la diversité de leur présence sur le territoire. Mais elle souhaite également ouvrir un large débat autour des interrogations que font surgir ces données et plus particulièrement les suivantes :

— L'explosion dans la dernière décennie du nombre d'associations et de collectifs d'artistes ne vient-elle pas combler les lacunes d'une politique culturelle incapable de penser une distribution inventive et diversifiée des ressources et des moyens au service des artistes ?

— Comment inventer de nouvelles politiques qui prendraient en compte, tout en préservant son autonomie et sa créativité, ce nouveau maillage du territoire ?

Ne pas prendre en compte ces questions dans les années qui viennent serait affaiblir l'ensemble du secteur des arts visuels. Ce serait fermer la porte aux jeunes artistes qui se professionnalisent et appuient leur propre travail artistique au sein des associations. Ce serait dénier la nécessité d'une diversité de la recherche et de la diffusion. Ce serait altérer définitivement la capacité de création de nombreux artistes et le rôle, aussi bien d'accompagnement que de présence de l'art contemporain, tenu à bout de bras par les associations et collectifs d'artistes sur les territoires.

Les prochaines rencontres nationales des associations et collectifs d'artistes plasticiens (26-27 mai 2006, Toulouse) seront l'occasion d'ouvrir un large débat autour de ces interrogations avec l'ensemble des acteurs des collectivités territoriales.

le conseil d'administration

1/ Portrait des associations d'artistes plasticiens, membres de la FRAAP

Une étude réalisée par Christel Brunet - FRAAP - et Gaël Bouron - Opale - CNAR Culture, avec le soutien du Fonds social européen.

Ce portrait est une mise en lumière d'un des pans les plus dynamiques, mais souvent sous estimé du secteur des arts visuels. Il offre les premières données disponibles sur le réseau des associations et collectifs d'artistes plasticiens. Il permettra aux associations membres de la fédération, ainsi qu'à leurs partenaires, de progresser dans une connaissance partagée des activités, économies, fonctionnements de ce secteur de l'art contemporain.

Des associations et collectifs de la FRAAP dans 18 des 22 régions métropolitaines

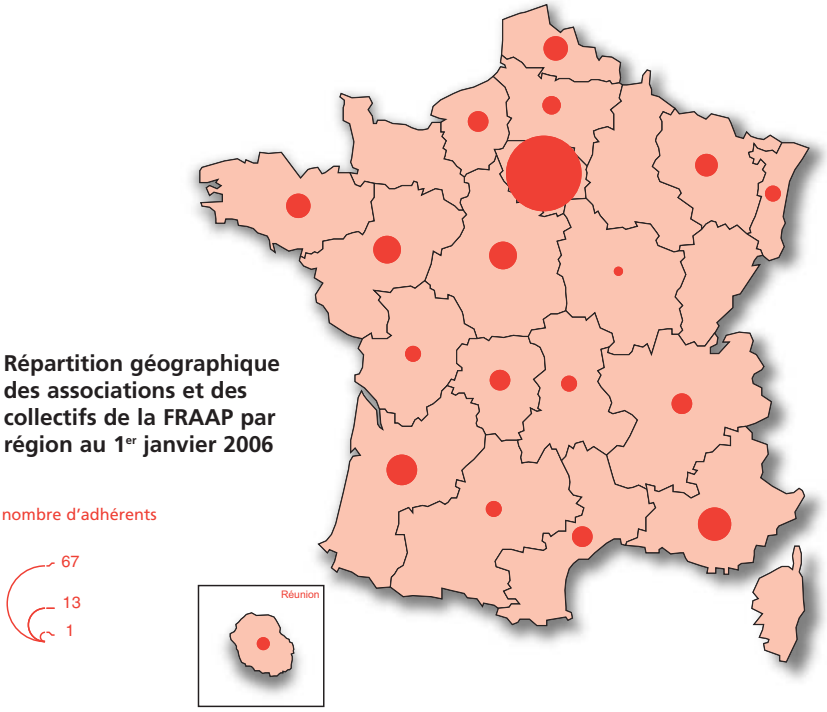

Répartition géographique des associations et des collectifs de la FRAAP par région au 1er janvier 2006

La carte ci-dessus illustre l'implantation géographique des adhérents de la Fédération au 1er janvier 2006[1] : 166 sont situés en France métropolitaine, deux dans les Départements d'outre-mer et un au Luxembourg. Ainsi, la FRAAP est présente dans 18 des 22 régions françaises métropolitaines : seules la Basse-Normandie, la Champagne-Ardenne, la Franche-Comté et la Corse ne comptent aucun adhérent. La région Île-de-France concentre 40% des adhérents de la

1. En avril 2006, la FRAAP compte 178 associations adhérentes, dont une implantée en Basse-Normandie.

FRAAP (25% rien que pour Paris) alors qu'elle ne regroupe que 22% de la population française. On peut noter à l'inverse que la région Rhône-Alpes regroupe 3% des adhérents contre 9,5% de la population. Les autres régions ont un nombre d'adhérents qui correspond grossièrement à leur démographie.

Régions	Nombre d'artistes	% artistes	Nombre membres FRAAP	% membres	Nombres d'artistes / membres
Alsace	715	2%	3	2%	238
Aquitaine	942	3%	11	7%	86
Auvergne	197	1%	3	2%	66
Bourgogne	467	2%	1	1%	467
Bretagne	797	3%	7	4%	114
Centre	718	3%	9	5%	80
Champagne Ardenne	165	1%	0	0%	/
Corse	58	0%	0	0%	/
Franche Comté	185	1%	0	0%	/
Ile de France	15 636	55%	67	40%	233
Languedoc Roussillon	1 006	4%	5	3%	201
Limousin	146	1%	5	3%	29
Lorraine	188	1%	6	4%	31
Basse Normandie	344	1%	0	0%	/
Haute Normandie	281	1%	5	3%	56
Nord Pas de Calais	429	1%	7	4%	61
Midi Pyrenées	796	3%	3	2%	265
Pays de Loire	765	3%	9	5%	85
Picardie	318	1%	4	2%	80
Poitou Charentes	387	1%	3	2%	129
PACA	2 192	8%	13	8%	169
Rhône Alpes	1 793	6%	5	3%	359
DOM-TOM	77	0%	2	1%	39
Etranger (Luxembourg)			1		
TOTAL	28 602	100%	169	100%	/

Lecture : En Alsace, on compte 715 artistes plasticiens inscrits à la maison des artistes (2% du total des artistes) et 3 membres de la FRAAP (2% du total) soit 238 artistes plasticiens par membre de la FRAAP.

Par ailleurs, comme le montre le tableau ci-dessus, **la répartition géographique des associations de la FRAAP est relativement fidèle à la répartition des artistes plasticiens selon leur région d'implantation**[2]. Il est en outre intéressant de diviser dans chaque région le nombre d'artistes plasticiens inscrits à la maison des artistes par le nombre de membres de la FRAAP (colonne de gauche). Cela permet de relativiser les disparités géographiques. Par exemple, comparé au nombre d'artistes déclarés à la Maison des artistes, l'Aquitaine ou le Nord-Pas de Calais sont mieux représentées par la FRAAP que Midi-Pyrénées ou Rhône-Alpes.

2. Source : Sécurité Sociale/Maison des Artistes, 2004.

Au-delà de la répartition régionale, les associations sont essentiellement implantées en zone urbaine (77,6% des adhérents) et périurbaine (11,6%). Seules 10% sont donc implantées en zone rurale. On peut souligner que la FRAAP compte des adhérents dans 24 des 30 premières agglomérations françaises. Cette implantation essentiellement urbaine induit des problématiques de développement singulières et des difficultés notamment quant à l'accès à des locaux de travail et d'exposition. L'importance du nombre d'adhérents à Paris et en région parisienne (67) constitue en outre un argument fort dans le projet de la FRAAP d'ouvrir à Paris un centre de ressources **sur le secteur associatif de l'art contemporain.**

Des associations jeunes

Les associations et collectifs adhérents à la FRAAP ont en moyenne 9 ans d'existence. Seuls 12% ont été créés avant 1990 et près de 25% ont moins de trois ans. **Les membres de la FRAAP sont ainsi particulièrement jeunes.** À titre de comparaison, une étude du CIPAC sur les structures d'art contemporain ayant embauché des emplois-jeunes[3] parvenait à une proportion de 50% de structures créées avant 1980.
De plus, seules 39% des associations culturelles déclarent une existence inférieure à 10 ans[4] contre 70% pour les membres de la FRAAP.

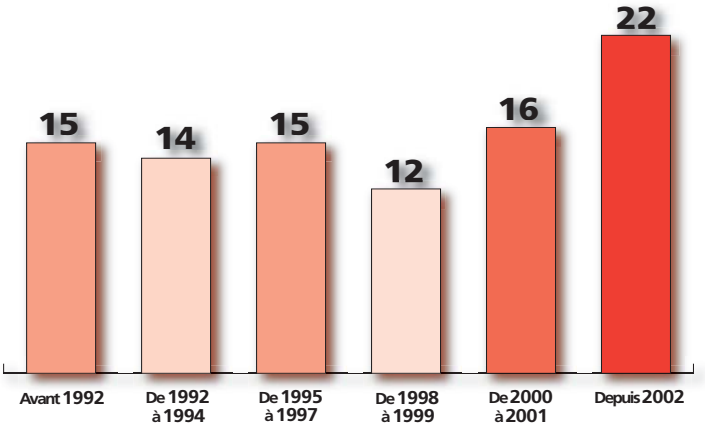

Nombre d'adhérents en fonction des années de création de la structure

Lecture : 14 structures de la FRAAP ont déclaré une date de création située entre 1992 et 1994. (Nombre de réponses = 94 • Non réponse = 1)

3. *Le dispositif emploi-jeune dans le milieu professionnel de l'art contemporain.* Paris : Congrès interprofessionnel de l'art contemporain (CIPAC), 2003.
4. TCHERNONOG (Viviane). *Les associations dans le secteur associatif français : données de cadrage.* In : *Les associations dans la vie et la politique culturelles : regards croisés.* Paris : ministère de la Culture et de la Communication – Département des études et prospectives, 2001. Dans cette étude, le secteur culturel a été défini de façon assez restrictive et n'inclut pas les loisirs socioculturels. Il comprend des musées, des cinémas, des bibliothèques, des maisons de la culture, des salles de spectacle, des associations de production et d'organisation de spectacles, des associations de préservation du patrimoine…

Une vie associative forte

85 associations de la FRAAP ayant répondu à l'enquête déclarent rassembler 10 164 adhérents individuels, soit une estimation de 18 000 adhérents pour les 169 membres de la fédération. **En moyenne, chaque association rassemble 107 adhérents individuels.** 16% déclarent moins de 10 adhérents et 21% plus de 150. Logiquement, ces adhérents sont essentiellement des artistes mais le public et les amateurs d'art contemporain sont cités comme adhérents dans 11% des cas.

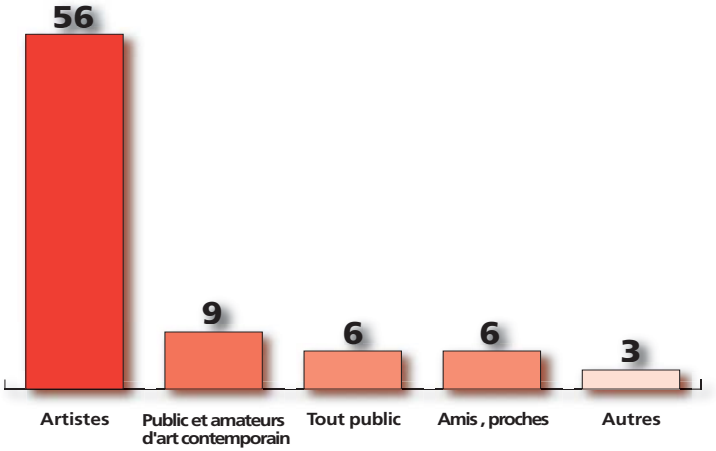

Type d'adhérents cités par les structures (en nombre de structures)

Lecture : 9 structures de la FRAAP ont indiqué que « le public ou des amateurs d'art contemporain » faisaient partie de leurs adhérents (Nombre de réponses = 85 • Non réponse = 10).

66% des associations membres déclarent que l'adhésion est ouverte à tous, contre 34% qui ont fixé des critères restrictifs. D'une manière générale, les associations ne fixent pas de critères d'adhésions pour les membres qui ne sont pas artistes et fixent des critères pour les membres artistes. Ces critères sont le plus souvent « être prêt à s'investir », « des critères artistiques », « une cooptation et/ou une sélection par le Conseil d'administration de l'association » ou des « critères de valeur, d'identité ».

Une logique d'action militante

Il convient toutefois de souligner que les artistes membres de ces associations ne sont pas centrés uniquement sur la production, la diffusion ou la promotion de leurs propres œuvres artistiques. Seules 3% des associations déclarent qu'elles permettent uniquement à leurs membres de diffuser leurs propres travaux artistiques, alors que 16% répondent par la négative à cette question et 81% « oui mais pas seulement ».

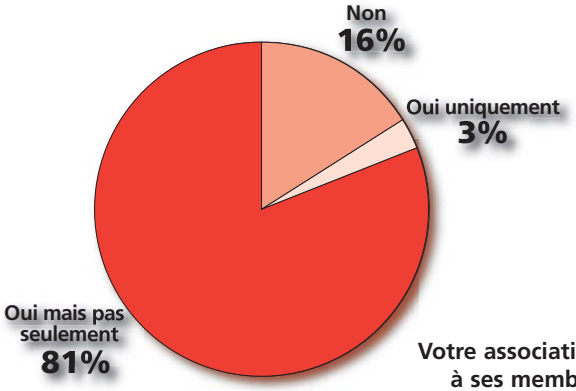

Votre association permet-elle à ses membres de diffuser leurs propres travaux artistiques?

(Nombre de réponses = 92 • Non réponse = 3)

Ainsi, **la grande majorité des associations d'artistes adhérentes à la FRAAP ne sont pas des associations « autocentrées »**[5] qui n'auraient d'existence que pour satisfaire les besoins de leurs membres. Elles développent le plus souvent une logique « d'action militante », avec des objectifs de production, de diffusion et de promotion de l'art contemporain.

L'un des premiers réseaux de diffusion

Parmi une liste d'activités en comprenant 16 possibles, les associations ont déclaré en moyenne 5 activités différentes, ce qui témoigne d'une grande diversification d'activités au sein d'une même structure. La diffusion et l'organisation d'événements sont les seules activités partagées par plus de 50% des associations. L'édition, l'information et la production sont également des activités importantes pour les membres de la FRAAP. En outre, une dizaine d'associations adhérentes ont déclaré spontanément gérer des ateliers d'artistes et accompagner des artistes et d'autres associations dans leur développement, deux activités qui n'étaient pas indiquées dans les choix possibles. Il convient par ailleurs de noter un fort volet médiation et action culturelle et à l'inverse un très faible volet "collection". On voit ainsi se dessiner la singularité des associations adhérentes de la FRAAP par rapport à la fois au marché et aux grandes institutions publiques (FRAC notamment) où la fonction "acquisition–collection" est essentielle.

Le tableau des réponses se présente comme suit :

5. *Terme utilisé par Viviane Tchernonog dans sa typologie des associations culturelles. TCHERNONOG (Viviane). Ibid.*

Activités des associations adhérentes de la FRAAP

Activité	Effectifs	Fréquence
Diffusion	61	64,9%
Organisation d'événements	58	61,7%
Edition	40	42,6%
Information	38	40,4%
Production	36	38,3%
Médiation, conférences	34	36,2%
Résidences	28	29,8%
Education artistique en milieu scolaire	26	27,7%
Mise à disposition de documentation	25	26,6%
Ateliers de sensibilisation pour les pratiques amateurs	24	25,5%
Programmation continue	21	22,3%
Actions d'insertion	18	19,1%
Conseil, aide juridique	11	11,7%
Critique d'art	9	9,6%
Prêt d'œuvres	6	6,4%
Collection	2	2,1%

83 associations déclarent que 5631 artistes sont concernés par leurs activités, dont 2947 ont été exposés (soit l'équivalent de 30 programmations annuelles du Palais de Tokyo). En extrapolant, on parviendrait à un total de 11 500 artistes dont 6 500 exposés pour l'ensemble des associations de la FRAAP. En moyenne, chaque membre de la FRAAP apporterait chaque année un service à 68 artistes et en exposerait 38. La FRAAP serait ainsi l'un des premiers réseaux de diffusion de l'art contemporain sur le territoire national.

Dans le cadre de leurs activités d'exposition, environ la moitié des membres de la FRAAP (52%) indiquent qu'un contrat est conclu avec les artistes. Quant à la rémunération de ces artistes, 47% indiquent les rémunérer en salaires, droit de présentation ou honoraires. De plus, environ 50% des associations déclarent d'autres aides aux artistes, essentiellement de l'aide à la production, à l'édition ou à la diffusion et des systèmes de défraiement. Par ailleurs, certaines de ces associations n'ont pas d'activités de diffusion. Aussi, parmi les associations qui exercent une activité de diffusion, seules 15% déclarent ne pas rémunérer les artistes et ne pas proposer d'autres systèmes d'aides.

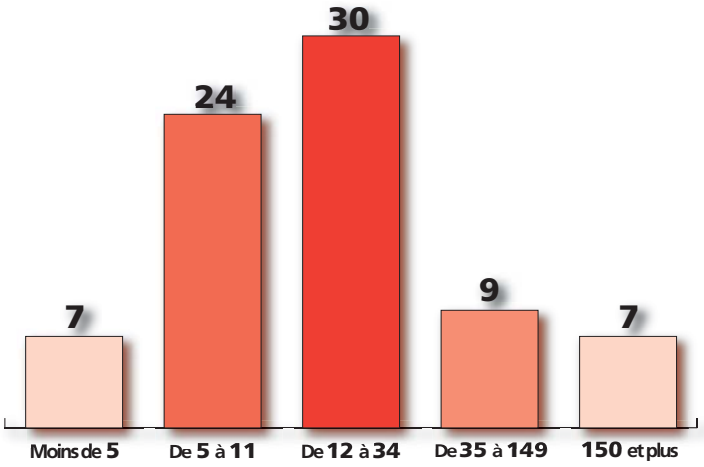

Artistes exposés (en nombre de structures pour chaque catégorie)

Lecture : 7 structures de la FRAAP ont indiqué qu'elles exposaient moins de 5 artistes par an. (Nombre de réponses = 77 • Non réponse = 18)

Les publics : 4500 visiteurs annuels par association

Le questionnaire cherchait également à obtenir des indicateurs sur le public touché annuellement. 66 associations ont pu répondre à cette question. En effet, certaines n'organisent que des portes ouvertes ou autres expositions gratuites et n'ont pas cherché à quantifier la fréquentation de ces événements. Les 66 réponses aboutissent à un total de 300 000 visiteurs, soit 4500 visiteurs par association ou collectif et une estimation totale de 760 000 visiteurs pour l'ensemble des membres de la FRAAP. 42% des associations déclarent une fréquentation annuelle supérieure à 3000 visiteurs, 22% une fréquentation inférieure à 700 visiteurs. Ces chiffres des plus significatifs confirment **l'importance d'encourager les membres de la FRAAP à mieux prendre en compte cette dimension en quantifiant et qualifiant davantage la fréquentation et l'image de leurs associations.**

Ces chiffres de fréquentation sont d'autant plus méritants que 40% des membres de la FRAAP indiquent rencontrer une difficulté du point de vue des locaux de travail et d'exposition : absence et recherche d'un local ou existence d'un local mais manifestement inapproprié (bail précaire, problème technique important comme l'absence d'électricité etc.) car recherche d'un autre lieu.

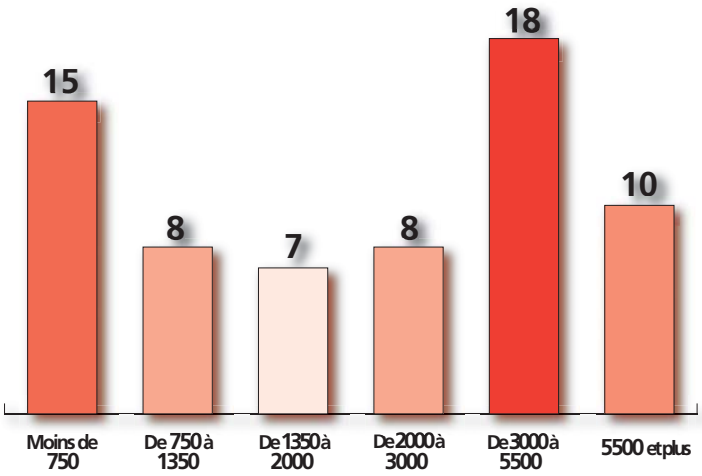

Fréquentation annuelle (en nombre de structures pour chaque catégorie)

Lecture : 7 structures de la FRAAP ont indiqué qu'elles recevaient entre 1350 et 2000 visiteurs par an. (Nombre de réponses = 66 • Non réponse = 29).

Un nombre très faible de salariés, majoritairement en contrats aidés

Seules 34% des associations disposent d'emploi permanent, ce qui est très faible par rapport aux fédérations associatives culturelles présentes au sein du CNAR Culture[6], comme le montre la comparaison suivante :

% d'adhérents disposant d'emplois permanents au sein de 5 organisations professionnelles

Fédurok : Fédération de lieux de musiques amplifiées actuelles (60 adhérents)	100%
Férarock : Fédération des radios associatives musiques actuelles (22 adhérents)	100%
Syndicat du cirque de création (29 adhérents)	62%
Ligue de l'Enseignement (Etude sur 500 associations culturelles adhérentes en 2000)	51%
FRAAP	34%

6. *Centre National d'Animation et de Ressources pour la filière Culture. Composé d'une vingtaine de fédérations professionnelles nationales du secteur associatif de l'art et de la culture et animé par Opale, le CNAR Culture s'est constitué en juillet 2004 pour apporter un appui au réseau des Dispositifs Locaux d'Accompagnement (Cf. page 23). En savoir plus : www.culture-proximite.org.*

De plus, les 34% de structures employeurs de la FRAAP sont essentiellement mono-employeurs (1 seul emploi). Seuls 11% des membres de la FRAAP emploient plus de 2 salariés.

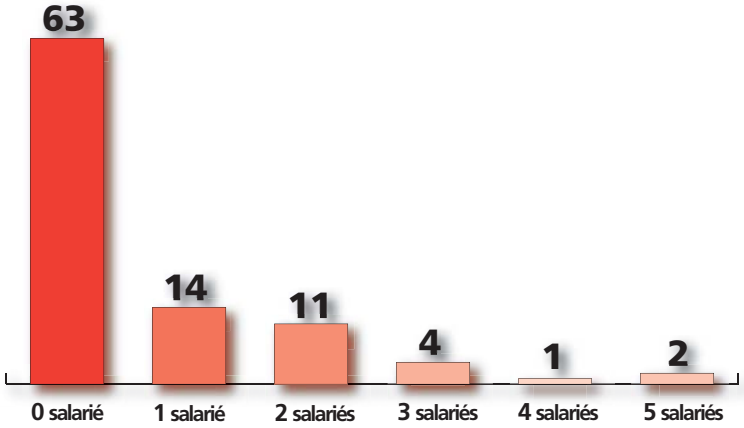

Nombre de salariés par structure (en nombre de structures)

Lecture : 14 structures de la FRAAP emploient 1 salarié.

Au total, les associations de la FRAAP emploient 62 salariés permanents, qui représentent – compte tenu des temps partiels – 58 équivalent temps plein. Comme le montre le tableau suivant, 81% de ces emplois sont des contrats aidés.

Emplois au sein de la FRAAP

Emplois non aidés	12	19%	
Emplois jeunes	29	47%	81%
CES-CEC	16	26%	
FONJEP	1	2%	
Dispositifs régionaux	42	6%	
Total	**62**	**100%**	

Ce pourcentage d'emplois aidés est particulièrement élevé, notamment en ce qui concerne les postes emplois-jeunes : 47% des emplois au sein de la FRAAP sont des emplois-jeunes et plus d'un tiers des structures employeurs ont uniquement des emplois-jeunes dans leur effectif.

Ce sont les pourcentages les plus élevés que nous avons rencontrés parmi les différents réseaux culturels où ces données sont disponibles[7]. Ces données sont d'autant plus significatives qu'il est impossible d'ouvrir des postes emplois-jeunes depuis la fin de l'année 2002. Les nombreuses structures récentes de la FRAAP n'ont pas donc pas pu bénéficier de ce dispositif. On peut d'ailleurs observer que les membres de la FRAAP ont commencé à bénéficier des dispositifs d'emplois tremplins mis en place par les Conseils régionaux. 4 contrats de ce type ont été mobilisés par les membres de la FRAAP.

L'importance du bénévolat

Face à ce nombre réduit de salariés (0,7 salarié par structure) le bénévolat est essentiel pour faire vivre ces associations. Ceci est également le cas pour les associations qui bénéficient d'emplois permanents. En effet, les associations avec salariés déclarent en moyenne 13 bénévoles actifs contre 7 pour les associations sans salariés. On peut donc remarquer que la présence de salariés au sein des structures de la FRAAP n'essouffle pas le bénévolat et aurait au contraire comme effet de dynamiser la vie associative. Au total les associations de la FRAAP déclarent 782 bénévoles actifs, soit 9 bénévoles actifs par membre et une estimation de 1 500 bénévoles actifs pour l'ensemble des associations de la FRAAP.

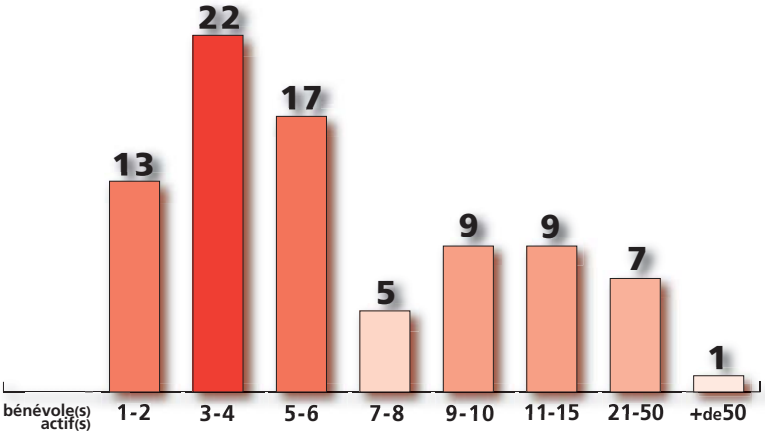

Bénévoles actifs (en nombre de structures pour chaque catégorie)

Lecture : 22 structures de la FRAAP déclarent fonctionner avec 3 ou 4 bénévoles actifs.
(Nombre de réponses = 83 • Non réponse = 12).

7. Les données concernant les emplois-jeunes de la FRAAP ont été comparées avec les données des organisations professionnelles suivantes : Syndicat du cirque de création, Fédération de lieux de musiques amplifiées / actuelles, Fédération des radios associatives musiques actuelles, Congrès interprofessionnel de l'art contemporain, Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles, Fédération nationale des arts de la rue, Fédération nationale des écoles d'influence jazz et musiques actuelles, Fédération des scènes de jazz et de musiques improvisées, Réseau Chaînon, Fédération des ensembles vocaux et instrumentaux, Association des festivals d'influence jazz et musiques actuelles, Association des ludothèques françaises, Fédération des écomusées et musées de société.

Par ailleurs, les associations étaient interrogées sur une estimation du volume annuel total des heures de bénévolat. 55% des associations ont été en mesure de répondre à cette question et déclarent un volume annuel de bénévolat de 118 350 heures, soit 2275 heures par association. On aboutirait ainsi, en équivalent temps plein (ETP), à plus d'un bénévole par structure membre de la FRAAP (1,25 exactement) participant à plein temps aux activités de la structure. Rapporté aux 95 membres ayant répondu à l'enquête, on aboutit à une estimation de **119 bénévoles à plein temps pour ces structures, soit quasiment le double du nombre de salariés.**

Des budgets limités

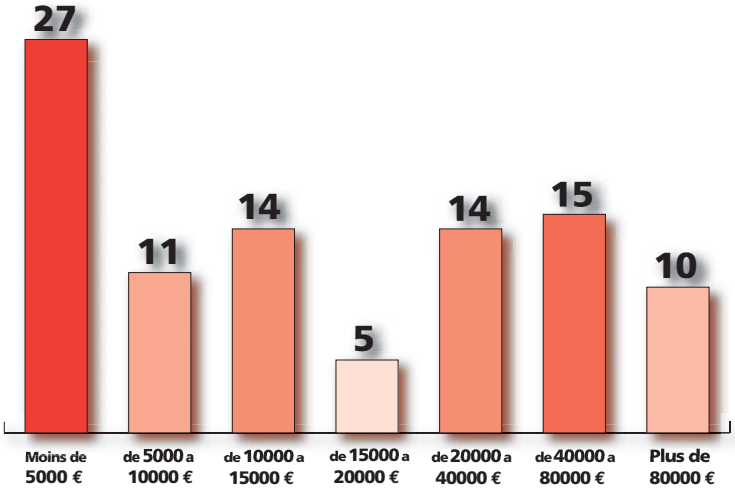

Budget des adhérents (en pourcentage de structures par catégorie)

Lecture : 11% des membres ont un budget compris en 5000 et 10000 €.

Les 95 membres de la FRAAP ayant répondu à l'enquête déclarent un **budget total de 3,1 millions d'euros**, soit une moyenne de 32 600 € et une médiane[8] de 14 000 €. Cette différence notable entre moyenne et médiane exprime le fait que quelques associations ont un budget largement supérieur aux autres (seules 7% ont un budget supérieur à 100 000 €), ce qui augmente sensiblement la moyenne générale.

8. La médiane est le nombre se trouvant au « milieu » de la série de données, c'est-à-dire qu'il y a autant d'adhérents qui ont un budget supérieur à 14 000 € que d'adhérents qui ont un budget inférieur à 14 000 €.

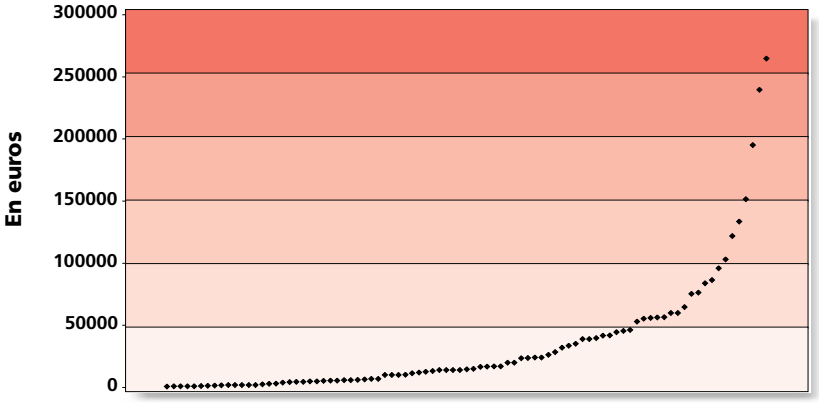

Budget des adhérents de la FRAAP par ordre croissant de budget

Lecture : Le point situé le plus à droite de l'axe des abscisses représente le seul adhérent qui a un budget supérieur à 250 000 €.

Ainsi, si l'on ne prend pas en compte les budgets supérieurs à 100 000 €, la moyenne est de 21 500 € et la médiane de 12 600 €. Au vu de la diversité et de l'impact des activités décrites précédemment, ce chiffre apparaît d'autant plus faible.

La composition des ressources montre **une forte implication des collectivités territoriales** (34% des ressources), **l'importance relative des ressources propres** (23%) **et des aides à l'emploi** (19%) qui constituent le deuxième poste de recettes de l'ensemble des associations alors même que seules 33% d'entre elles bénéficient d'emplois aidés.

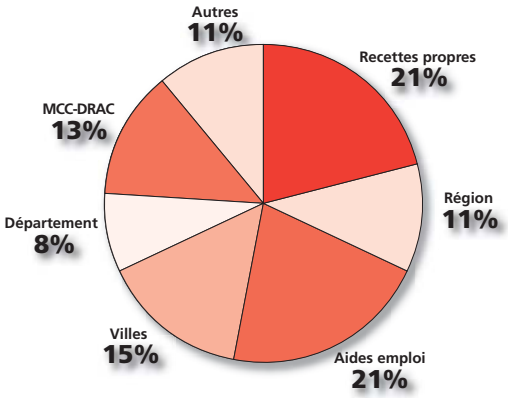

Les communes sont les premiers partenaires financiers des membres de la FRAAP, la moitié des membres bénéficient d'un soutien d'au moins une commune. Viennent ensuite les départements, le ministère de la Culture (un tiers des membres) et les régions. On peut noter que les partenaires privés (sponsors, mécénat) apportent une aide à 11% des membres. En outre, il s'avère qu'environ 30% des membres déclarent n'avoir aucun soutien public et environ 20% être totalement autonomes financièrement.

% de membres déclarant bénéficier d'une de ces ressources

Recettes propres	77%
Villes, communes	49%
Département	40%
Ministère de la culture, DRAC	37%
Région	33%
Aides à l'emploi	33%
Autres ressources	19%
Sponsors, mécénat, fondations	11%
Autres subventions État	4%
Europe, AFAA, ambassades	4%
Politique de la ville	3%

Une question permettait aux associations de préciser à quoi correspondent leurs recettes propres. Les cotisations des adhérents sont le plus souvent citées.

Précision sur l'origine des recettes propres (plusieurs réponses possibles)

Adhésions	42%
Prestations de services (organisation d'expos, conférences…)	14%
Dons, vente, manifestation de soutien	10%
Cours, stages, ateliers	10%
Billeterie événements, expositions	8%
Vente de documents (catalogues, livres, revues…)	6%
Ventes diverses	6%
Location ateliers d'artistes	2%
% sur les ventes d'œuvres	2%

Lecture : 14% des membres ont indiqué que leurs recettes propres comprenaient des ressources liées à des prestations de service.

Enfin, 60% des structures ont déclaré bénéficier de partenariats en nature. Là encore, les communes jouent un rôle important, en mettant à disposition des locaux (un tiers des réponses sur les autres partenariats) ou en apportant diverses aides (prise en charge des frais de communication, prêt de matériel…). Il convient également de noter l'importance des entreprises privées dans ces partenariats en nature. 26% des répondants déclarent une aide d'entreprises privées sur la mise à disposition de locaux (notamment des locaux d'exposition) ou des prêts de matériel.

Problèmes de pérennité et estimation des besoins financiers

62% des membres de la FRAAP déclarent connaître des problèmes de pérennité. Les causes évoquées sont :

- la question des locaux : bail précaire, menace d'expulsion, locaux inadaptés…
- la professionnalisation : pérennisation des emplois aidés, essoufflement du bénévolat.
- le manque de soutien public.

Les raisons évoquées pour les adhérents qui rencontrent un problème de pérennité

Manque de reconnaissance et de subventions publiques	30%
Problème de locaux	25%
Pérennisation des emplois aidés	24%
Essouflement du bénévolat	13%
Impossibilité de rémunérer un permanent	4%
Manque de recettes propres	4%

Une dernière question peut permettre enfin de chiffrer les besoins financiers des membres de la FRAAP. En effet, 73 associations et collectifs ont répondu à la question suivante : "selon vous à quelle hauteur se situeraient vos besoins financiers pour un fonctionnement normal de votre structure ?". Si l'on ne prend pas en compte les souhaits d'augmentation particulièrement spectaculaires (multiplication par plus de 2,5), nous parvenons à un budget idéal total qui paraît accessible, d'autant plus que certaines aides pourraient être de nature matérielle (mise à disposition de locaux par exemple).

Budget idéal des adhérents de la FRAAP ayant déclaré un taux d'augmentation inférieur à 2,5

Budget global des 43 répondants	1 847 012
Budget idéal des 43 répondants	2 651 100
Soit une augmentation de	804 088
En %	43,53%
Estimation du budget global des 169 adhérents de la FRAAP	5 514 639
Estimation du budget idéal pour ces 169 adhérents	7 915 161

Ainsi, selon ces projections, une augmentation globale de 2,4 millions d'euros, soit environ 14 000 euros par adhérent, permettrait de répondre à une grande partie des difficultés des membres de la FRAAP. Si l'on prend en compte la composition des ressources actuelles, cette hausse serait à répartir principalement entre des recettes propres supplémentaires à trouver (pour environ 500 000 €), de nouvelles subventions des collectivités territoriales (800 000 €) et du ministère de la Culture (300 000 €). À titre de comparaison, l'aide nouvelle apportée par le Ministère correspondrait à 13% des subventions qu'il verse chaque année aux FRAC pour l'acquisition d'œuvres[9] ou 16% de sa subvention annuelle au Palais de Tokyo.

Il reste toutefois difficile de raisonner en termes uniques pour l'ensemble des adhérents de la FRAAP tant est grande l'hétérogénéité des situations. Il convient donc, pour terminer, d'éclairer cette diversité.

Quatre "profils" pour appréhender l'hétérogénéité des membres de la FRAAP

4 profils de membres ont été dégagés : les "au projet", "les associations locales", "les équilibristes" et "les lieux ressource"[10].

95% des membres de la FRAAP se retrouvent dans l'un de ces 4 profils, 5% (soit 5 membres) sont hors profil. Il s'agit essentiellement de membres qui se retrouvent entre le profil "au projet" et le profil "associations locales". Le tableau suivant établit une comparaison entre les quatre profils selon différentes données.

9. *Statistiques de la Culture : les Chiffres clés.* Édition 2002/2003. Paris : La documentation Française, ministère de la Culture et de la Communication, 2003.
10. Certaines dénominations ont été empruntées à Marie-Christine BUREAU, du Centre d'Étude de l'Emploi.
11. Toutes associations confondues, dont celles qui ne font pas de diffusion.

	Au projet	Assos locales	Equilibristes	Lieux ressources	Total des réponses (dont 5 hors profil)
Nombre de structures concernées par ce profil	34	24	20	12	95
Part du profil par rapport aux 95 structures enquêtées	36%	25%	21%	13%	95%
Moyenne année de création	1998	1997	1994	1990	1996
Nombre moyen d'adhérents par association	51	65	144	316	107
L'adhésion est ouverte à tous	73%	67%	55%	75%	66%
Existence d'un local = OUI	35%	63%	90%	100%	62%
Recherche d'un local = OUI	42%	54%	32%	25%	40%
Existence d'un contrat avec les artistes = OUI ou ÇA DEPEND	39%	43%	59%	83%	52%
Pas de rémunération directe des artistes[11]	65%	57%	53%	25%	53%
Nombre de salariés moyen par association	0	0	1,35	2,7	0,7
Nombre moyen de bénévoles par association	6	8	12	16	9
Problème de pérennité = OUI	42%	67%	75%	91%	62%
Budget global moyen	4 830	13 042	46 640	135 682	32 637
Part du profil dans le budget total des adhérents	5%	10%	30%	53%	100%
Taux d'augmentation du budget souhaité	x 2,1	x 3	x 0,8	x 0,8	x 1,9
% recettes propres dans le budget	45%	46%	27%	11%	21%
% aides des collectivités territoriales dans le budget	36%	29%	24%	40%	34%
% des aides du MCC - DRAC dans le budget	6%	7%	10%	17%	13%
% des aides à l'emploi dans le budget	0%	3%	29%	20%	21%
% des fonds privés dans le budget	1%	7%	3%	2%	3%
% autres ressources	12%	8%	7%	9%	8%

Comparaison entre 4 profils de membres de la FRAAP

Globalement, il apparaît que du profil "au projet" au profil "lieux ressources", on passe de structures très jeunes entièrement bénévoles et majoritairement sans locaux à des structures professionnelles : local de travail et d'exposition, salariés, contrat et rémunération des artistes… De nombreuses nuances doivent toutefois être apportées.

Les "au projet" rassemblent les membres qui ont un budget moyen de 5 000 € et qui déclarent un budget idéal proche de leur budget actuel (et qui ne dépasse jamais les 15 000 €). Ce ne sont pas les membres de la FRAAP qui sont le plus en difficulté malgré leur budget extrêmement limité. Cette catégorie déclare le plus faible taux de "difficulté de pérennité". Une grande partie des membres de la FRAAP situés dans cette catégorie ne souhaite pas adopter un fonctionnement de structure "lourde" avec une équipe permanente. Ils souhaiteraient une légère augmentation de budget mais plus dans le cadre d'aides "aux projets". Il s'agit bien ici de passionnés qui défendent leur vision de l'art contemporain à travers une vie associative essentiellement bénévole. Ils sont dans une logique d'autonomie et d'indépendance.

Les "associations locales" rassemblent des "petites" associations qui ont un budget situé entre 15 000 et 30 000 €, ainsi que celles qui ont un budget inférieur à 15 000 € mais avec un budget idéal largement supérieur. Ces associations réclament la plus forte augmentation de budget parmi les 4 profils (en moyenne 3 fois supérieur au budget actuel). Tout comme les "sans budget", elles fonctionnent essentiellement sur un mode bénévole mais – contrairement à elles – ne se satisfont pas de cette situation.
Elles sont réellement dans un processus de professionnalisation. Elles déclarent avant tout des problèmes de pérennité liés à un manque de soutien des pouvoirs publics. Elles sont déjà soutenues par un large volet de partenaires et souhaiteraient un développement sensible de leurs aides.

Les "équilibristes" rassemblent les associations avec un budget compris entre 30 000 et 75 000 €. Ces associations ont plus de 10 ans d'existence. Cela leur a notamment permis de bénéficier du programme Nouveaux services – Emplois jeunes pour se professionnaliser. 50% de ces associations emploient au moins 1 emploi jeune. Les aides à l'emploi représentent 29% du budget total des associations regroupées sous ce profil, ce qui rend difficile la pérennisation. 40% de ces associations citent la fin des aides à l'emploi comme un problème de pérennité.

Les "lieux ressources" rassemblent les associations qui ont un budget supérieur à 75 000 €. Ils disposent d'un budget moyen (135 682 €) qui leur permet d'être des pôles d'art visuel reconnus sur leur territoire. Ils développent notamment beaucoup plus d'activités de pratiques amateur et de médiation que les associations des autres profils. 13% des associations sont regroupées sous ce profil et rassemblent 53% du budget total des associations.
Soutenus par un large volet partenarial, on pourrait ainsi penser que la pérennité de ces associations est assurée. Or, 91% d'entre eux déclarent avoir des problèmes de pérennité, notamment quant au maintien des emplois aidés. Le niveau de professionnalisation semble ainsi inopérant pour juger de la pérennité des structures. Toutefois, ces "lieux ressources" semblent mieux armés que les équilibristes et les petites associations locales.

Conclusion

La FRAAP compte en 2005 169 associations et collectifs adhérents dans 18 des 22 régions métropolitaines. Les associations adhérentes sont jeunes, près de 25% ont moins de trois ans, et connaissent une vie associative forte avec un total de 18 000 adhérents individuels et de 1 500 bénévoles actifs. Ces associations ne sont pas autocentrées, avec pour objectif de ne satisfaire que les besoins de leurs membres. Elles sont complètement dans une logique militante avec une vaste palette d'activités pour produire, diffuser et promouvoir l'art contemporain. Les associations de la FRAAP constituent ainsi l'un des premiers réseaux de diffusion de l'art contemporain en France : elles exposent 6 500 artistes chaque année. Les champs d'activité sont de surcroît bien plus larges que la simple diffusion : l'action culturelle, l'accompagnement d'artistes ou l'édition sont des secteurs tout aussi importants pour un grand nombre d'associations.

" Un des premiers réseaux de l'art contemporain "

Ces missions remplies par les membres de la FRAAP ne correspondent pas à des moyens conséquents : seulement 34% des associations disposent de salariés permanents et 60% ont un budget inférieur à 20 000 €. On trouve bien sûr des disparités entre les associations : certaines ont des budgets très réduits mais qui semblent suffisants pour assurer une activité où le bénévolat a un vrai rôle à jouer ; d'autres ont déjà un ancrage dans un tissu local mais souhaiteraient développer leurs activités, embaucher du personnel ; d'autres enfin, plus anciennes et mieux dotées, restent fragiles avec du personnel permanent essentiellement en contrats aidés.

" Inventer des réponses et des appuis pour préserver sa diversité et sa créativité "

D'une manière générale, 62% des associations enquêtées déclarent connaître des problèmes de pérennité. Les données présentées ici doivent donc permettre d'avancer vers une meilleure visibilité de l'action des associations d'artistes plasticiens et, ainsi, de trouver des réponses et des appuis spécifiques pour assurer leur développement.

2/ Opale, FRAAP et CNAR culture, qui fait quoi?

Depuis 1988, l'association Opale offre ses services aux initiatives culturelles de proximité. En 2004, Opale s'est associée à une quarantaine de fédérations associatives nationales – dont la FRAAP – pour porter un Centre national d'appui et de ressources dans le secteur culturel (CNAR Culture) pour les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA).

Le CNAR Culture est soutenu par les ministères de l'Emploi et de la Culture, la Caisse des Dépôts et Consignations et le Fonds Social Européen. Dans chaque département, les DLA permettent aux associations créatrices d'emplois de bénéficier gratuitement d'un accompagnement adapté à leurs besoins. Depuis 2002, les DLA ont ainsi déjà accompagné plus de 1 500 associations culturelles. Dans ce cadre, le CNAR Culture cherche à la fois à favoriser l'accès des associations culturelles aux DLA et à apporter aux DLA des outils permettant d'accompagner au mieux ces associations.

Une des missions du CNAR Culture est donc d'aider à mieux comprendre le fonctionnement du secteur culturel associatif. C'est dans cet objectif qu'a été réalisé ce portrait des membres de la FRAAP. Il montre bien l'intérêt pour les fédérations associatives de mener un travail permanent d'observation dans leur réseau. Une observation qui permette à la fédération et aux associations membres de progresser dans une connaissance partagée de leurs activités, économies, fonctionnements, et ainsi disposer d'éléments de comparaison et d'argumentaires plus précis dans la concertation avec leurs partenaires. Le CNAR Culture peut apporter différents appuis méthodologiques à ces démarches d'observation. C'est assurément un enjeu fort pour mieux rendre compte de l'importance socio-économique des associations dans le secteur culturel.

Opale – CNAR Culture

Pour plus d'informations sur Opale et le CNAR Culture, visitez notre site www.culture-proximite.org

Remerciements à Opale, à Christel Brunet, aux membres du Conseil d'administration de la FRAAP en 2005 et plus particulièrement à Laetitia Bourget (3015, Paris), Katerine Louineau (CAAP, Paris) et Vincent Victor Jouffe (SEPA, Rennes).

./... FRAAP/ Cahiers #3 : bientôt sous presse

Formation professionnelle des artistes plasticiens.

Une double enquête :
- *Enquête sur les besoins en formation des responsables et des salariés des associations d'artistes*
- *Enquête sur les besoins en formation professionnelle des artistes plasticiens.*

Les Régions de l'Art Contemporain
Rencontres Nationales des Associations
et Collectifs d'Artistes Plasticiens
26 - 27 mai 2006 - Toulouse

FRAAP
Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens
c/o EPPGHV
211, avenue Jean Jaurès
75019 Paris
tél : 01 40 03 08 89

mail : fraap@wanadoo.fr
site internet : www.fraap.org

opale
CENTRE NATIONAL D'APPUI ET DE RESSOURCES CNAR CULTURE
Fonds Social Européen
Caisse des Dépôts
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère Culture Communication
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement
REGION HAUTE NORMANDIE
RÉGION NORD PAS DE CALAIS
MAIRIE DE PARIS